

# POUR LE FEDERALISME

N° 44 - 1983 - 4

10 F

Le Conseil européen qui vient de se réunir une nouvelle fois à Athènes n'est pas parvenu, après six mois de travail qualifié d'intense, à s'entendre sur aucune solution ni sur aucune proposition permettant à la Commission européenne de faire face à la crise qui l'affecte dans son présent comme dans son avenir.

Les problèmes ne manquent pas. Leurs solutions offriraient autant de chances potentielles à la Communauté et donc à tous les Etats membres : le chômage persistant et croissant; le vieillissement des structures industrielles et le retard technologique; la dépendance énergétique; les entraves nouvelles à la libre circulation dans l'Union douanière; la réforme de la politique agricole commune; le budget et la nécessité d'accroître les ressources propres de la Communauté pour le renforcement et l'équilibre des politiques communes; l'élargissement par l'adhésion nécessaire de l'Espagne et du Portugal; la protection des intérêts commerciaux européens; la création d'une monnaie commune; la coopération avec le Tiers-Monde; la sécurité et le maintien de la paix; le rôle économique et politique de la Communauté dans le monde et la constitution des Etats-Unis d'Europe ou d'une Union Européenne.

Les citoyens de la Communauté, dans leur ensemble ou en tant qu'inscrits dans les diverses catégories économiques et sociales : producteurs industriels et agricoles, commerçants, travailleurs, professions libérales, enseignants et chercheurs, jeunes, etc..., ne peuvent ni comprendre ni accepter que les principaux responsables des Etats membres faillissent à leur responsabilité majeure : la préparation de l'avenir commun, tout en proclamant sans cesse qu'aucune autre voie ne s'offre à leurs peuples, s'ils ont soif de prospérité, de paix et de dignité.

Les citoyens ne peuvent comprendre que les Etats membres et leurs représentants, après s'être arrogés, au mépris des traités qui les lient, des pouvoirs exécutifs et législatifs exorbitants par rapport à l'intérêt commun et à l'équilibre démocratique, fassent preuve de si constants atermoiements et d'une si constante impéritie au sein du Conseil des Communautés, en particulier par la recherche systématique de l'unanimité.

Les citoyens ne peuvent comprendre que les plus hauts représentants des Etats membres s'abaissent à des querelles subalternes économiques et financières hors de proportion avec les défis majeurs du temps présent qui requièrent au contraire l'accroissement des efforts et des ressources c'est à dire l'intégration des politiques.

Les citoyens ne comprendraient pas que les Etats membres ne consacrent pas tous leurs efforts, immédiatement et par des procédures efficaces - notamment en s'inclinant devant la loi de la majorité et en laissant à la Commission le plein exercice de ses pouvoirs et compétences - à développer les politiques communes susceptibles d'affronter la crise devant laquelle chacun d'eux confesse isolément son impuissance.

Les citoyens ne pourront non plus accepter longtemps l'absence d'un large dessein politique de la Communauté, englobant les politiques économiques et monétaires ainsi que les politiques extérieures et de sécurité, qui seul pourrait rendre à l'Europe un rôle dans le monde conforme à ses traditions et à sa dignité.

Face à tant d'échecs et de menaces, au milieu de tant de faiblesses et d'incohérences, il est temps que les responsables de la Communauté et ceux des Etats membres se resaisissent. Il est temps qu'ils retrouvent l'ambition du dessein initial, l'esprit démocratique des institutions et le sens du compromis dans l'intérêt commun. Il est temps que le réalisme garant du futur, qu'ils proclament, succède à l'irréalisme égoïste et suicidaire, qu'ils pratiquent.

L'échec des derniers mois devrait être l'occasion, pour les Etats membres qui le reconnaissent pour ce qu'il est : une nouvelle preuve de la coupable inefficacité des méthodes intergouvernementales et du prétendu juste retour, de dépasser leur étroitesse, de s'engager solidairement dans l'unité et d'accueillir demain, pour le ratifier, le projet de Traité pour une Union Européenne globale que s'appête à proposer le Parlement Européen, représentant légitime des peuples.

le 9 décembre 1983  
Giuseppe PETRILLI

Président du Mouvement  
Européen international



Dessin extrait de « Le Monde »

## AVANT LA DEUXIEME ELECTION EUROPEENNE : LE TOURNANT EUROPEEN DES GAULLISTES

Le Comité Central du R.P.R. a approuvé à l'unanimité le 12 Juin un rapport de **Jacques Chirac** qui marque un tournant extrêmement significatif dans l'histoire du gaullisme. Depuis, **Chirac**, en particulier lors de sa visite en R.F.A. et de sa rencontre avec Helmut Kohl en Octobre, puis à l'occasion de son séjour en Grande-Bretagne en Décembre, a réaffirmé avec force les mêmes thèmes.

Dans un rapport au Comité Central de son parti, **Jacques Chirac** reconnaît de manière implicite que la France ne possède plus d'autonomie de décision dans le secteur économique et monétaire ni dans le domaine de la défense. Il soutient par voie de conséquence la nécessité d'un renforcement de la concertation diplomatique au niveau européen, une politique commune de fabrication des armements, la mise à l'étude d'une défense commune, l'extension des pouvoirs d'information du Parlement européen, une politique commune dans le domaine énergétique et dans les secteurs industriels avancés et condamne sans atermoiements toute tentative de sortir du Système monétaire européen (S.M.E.).

Il est certain que ces propositions demeurent dans une logique confédérale. Mais elles n'en sont pas moins significatives si l'on se souvient de la polémique anti-européenne intensive des gaullistes à l'occasion de l'élection européenne de 1979, alors même que **Chirac** qualifiait l'U.D.F. de parti «de l'étranger» à cause de l'engagement de **Giscard** en faveur de cette élection ou de l'action délibérée et systématique d'affaiblissement du Parlement européen aux yeux de l'opinion publique au moyen de l'introduction du système du «tourniquet».

On ne manquera pas de souligner, pour masquer l'importance de cette évolution (qui a pourtant largement été commentée par la grande presse) qu'elle est au service d'une stratégie nationale, qu'elle est destinée à favoriser l'hégémonie du R.P.R. sur toute l'opposition du centre et de la droite en vue de l'échéance électorale importante que sont les élections européennes de 1984. Et il est certain que face à l'évolution des rapports de force entre giscardiens et gaullistes en faveur de ces derniers, il est de l'intérêt de **Chirac** de présenter les motifs de tension entre les deux principales formations de l'opposition comme étant dépassés, afin d'apparaître plus nettement comme le leader d'un grand rassemblement unitaire.

Mais cette considération ne remet pas en cause le fait même de l'évolution. En politique, si l'on se place dans l'optique de la lutte pour le pouvoir, toute prise de position est utile.

Ce qui est au contraire extrêmement intéressant dans le tournant gaulliste c'est le fait même que le choix de l'intégration économique et militaire de l'Europe - même s'il ne se place que dans l'optique confédérale - ait été considéré comme un thème décisif dans le but de reconquête du pouvoir.

La vérité c'est que des positions comme celles que **Chirac** a prises montrent l'exemple, car un grand parti comme le R.P.R. exerce un rapport d'influence réciproque sur un vaste secteur de l'opinion publique et il doit donc accepter les conséquences de ses propres choix et en assumer la responsabilité.

Tout cela porte à conclure que la situation du processus d'unification européenne doit être aujourd'hui analysée comme un tout, en gardant présents à l'esprit ses différents aspects. En particulier, s'il est exact qu'une crise extrêmement grave a investi le mécanisme décisionnel de la Communauté, il est également vrai que le processus de maturation européenne des forces politiques ne s'est pas arrêté pour autant mais qu'il tend au contraire à se poursuivre et à s'approfondir. Cela doit encore renforcer notre conviction que la réforme institutionnelle de la Communauté est non seulement nécessaire mais aussi plus que jamais possible, ainsi que notre détermination à poursuivre la lutte pour la mener à son terme.

**FEDECHOSSES**

**POUR LE FEDERALISME**

**PRESSE FEDERALISTE**

**26 RUE SALA - 69002  
LYON**

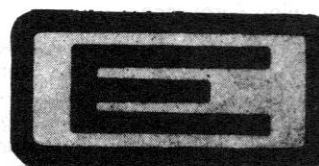
Directeur de la publication  
J.L. PREVEL

Comité de rédaction

J.F. BILLION  
F. BLANCHARD  
C. CABOCEL  
J.M. DUBOS  
A.M. GORDIANI  
B. LESFARGUES  
J.P. PASDELOUP  
C. REVEYRAND  
B. SAINT-GAL

A.I.P.N. 48 rue Burdeau  
69001 LYON

CommisSion paritaire 56256



## SOMMAIRE

- page 3 La voie vers une véritable Union européenne est ouverte.
- page 7 Argumentaire pour la réforme des institutions communautaires
- page 10 Communes d'Europe
- page 11 Livres

# Parlement européen

Session du 12 au 14 Septembre 1983

## LA VOIE VERS UNE VERITABLE UNION EUROPEENNE EST OUVERTE

Avec l'approbation par le Parlement européen le 14 septembre de la «*Proposition de résolution sur le contenu du projet préliminaire de Traité instituant l'Union européenne*» c'est une autre bataille décisive dans la cadre de la lutte pour la reconstruction institutionnelle de la Communauté qui a été gagnée.

Rappelons que cette lutte avait été entamée avec la constitution du «*Club du Crocodile*» en Juin 1980 et poursuivie par la création de la commission institutionnelle du Parlement européen.

### Le projet préliminaire de Traité

Notre jugement positif se fonde à la fois sur une comparaison entre le document approuvé le 5 Juillet dernier par la commission institutionnelle et celui voté en session plénière, et sur l'analyse du scrutin, qui a donné 201 votes favorables, 37 contraires et 72 abstentions. En ce qui concerne le document lui-même et son contenu il est fondamental que parmi les quelques 180 amendements présentés, les deux seuls qui auraient entraîné un affaiblissement décisif du projet de Traité, n'aient pas été adoptés. L'amendement présenté par Lady Elles au nom des conservateurs, qui demandait de rendre permanente (et non seulement pour une période transitoire de 10 ans) la possibilité pour une représentation nationale au Conseil de demander, afin de sauvegarder un intérêt national vital relatif à la décision en cause, que le vote soit renvoyé (en rendant publics les motifs de cette demande) et que la discussion soit rouverte afin que l'intérêt national vital soit pris en compte, a été en premier lieu rejeté. Non seulement cette proposition a été repoussée, alors même que son acceptation aurait signifié le caractère perpétuel du droit de veto national, mais il a été en outre décidé que l'intérêt national en cause devrait être reconnu par la Commission. En second lieu, l'amendement présenté par différents socio-démocrates allemands qui impliquait une reconstruction complète des paragraphes sur les institutions et dont l'acceptation aurait signifié un renforcement des pouvoirs du Conseil face à ceux du Parlement, a été repoussé.

En ce qui concerne les amendements adoptés, si plusieurs n'ont qu'une valeur de style, quelques uns ont cependant apporté des améliorations au texte. Parmi ces derniers, il faut en particulier rappeler : l'amendement socialiste qui considère le Traité comme la base institutionnelle

permettant la mise en place de nouvelles politiques (on souligne ainsi plus fortement que le nouveau Traité est la réponse ponctuelle aux défis les plus graves de la période historique actuelle, en particulier le chômage, la reconversion industrielle, les rapports Nord-Sud...); l'amendement de Blumenfeld et d'autres membres du P.P.E., (Parti populaire européen, démocrates chrétiens) qui précise que dans les deux ans après l'entrée en vigueur du Traité, la suppression totale des contrôles sur la circulation des personnes aux frontières internes de la Communauté devra être réalisée; l'amendement de Von Bismark, Seitlinger et Croux (tous du PPE) qui réclame pour le Fonds monétaire européen l'autonomie nécessaire à la Sauvegarde de la stabilité monétaire (ce qui fait clairement référence à l'autonomie de la Bundesbank à l'égard du gouvernement allemand qui constitue l'une des prémisses institutionnelles fondamentales de la stabilité monétaire allemande); les amendements de Radoux (socialiste belge) sur l'insertion de l'égalité entre l'homme et la femme dans les compétences de l'Union et sur la suppression de la période transitoire de 10 ans qui, selon le projet original, aurait dû s'écouler avant que l'Union puisse promulguer des lois-cadre concernant l'harmonisation fiscale entre les Etats membres; l'amendement Pearce (conservateur britannique) réclamant que les réunions au cours desquelles le Conseil oeuvre en tant qu'organisme législatif soient ouvertes à la presse et au public; l'amendement de Fanti et d'autres communistes italiens qui introduit un pouvoir d'enquête au Parlement; l'amendement de Von Habsburg (P.P.E. allemand) qui ajoute à la liste des principes dont s'inspire la politique extérieure de l'Union, la conscience que la reconnaissance et le droit à l'autodétermination de ces peuples de l'Europe qui ne font pas partie de notre Communauté, est la condition préalable d'une paix véritable et durable.

Si donc le vote du 14 Septembre a laissé intact les aspects qualitatifs du document élaboré par la Commission institutionnelle, nous ne pouvons que rappeler le jugement que nous avons formulé précédemment.

D'une part, le projet préliminaire de *Traité sur l'Union européenne* contient une réponse satisfaisante dans l'ensemble aux problèmes fondamentaux du transfert du pouvoir législatif au Parlement européen, de la transformation du Conseil des ministres en organe législatif délibérant à la majorité, du renforcement des compétences économiques et financières de la Communauté et de la perspective du transfert à cette communauté des compétences afférant à la politique extérieure et à la défense.

D'autre part, le fait que le conseil de l'Union soit composé de représentants des gouvernements et non des parlements nationaux ainsi que le maintien d'un droit de veto des Etats pour une longue période transitoire de dix ans, même si c'est sous la supervision de la Commission, constituent deux importantes limites à caractère confédéral.

L'existence de ces limites empêche de garantir avec certitude le développement d'une politique réellement européenne; mais la lutte dans cette direction pourrait être menée dans des conditions indiscutablement plus favorables, sur la base des innovations introduites dans le projet de Traité. Dans un contexte caractérisé par des défis internes et internationaux qui imposent toujours plus impérieusement l'achèvement de l'intégration européenne, l'existence d'un Parlement européen non seulement élu directement, mais doté de pouvoirs législatifs et d'un contrôle plus fort sur la Commission, permettrait de mettre en marche, avec des possibilités plus larges de succès et dans des temps rapprochés, la lutte pour le dépassement de fait et de droit des aspects confédéraux résiduels de l'Union européenne. En substance, alors que la *déclaration solennelle sur l'Union européenne* faite par le Conseil européen de Juin dernier n'a introduit aucune innovation effective, l'entrée en vigueur du nouveau Traité proposé par le Parlement européen signifierait par contre que la phase pénultième du processus d'intégration européenne, c'est à dire celle qui précède immédiatement la création de la Fédération européenne, est atteinte.



## Analyse du vote

Etant donné ce qui précède en ce qui concerne le contenu du document approuvé le 14 Septembre, l'analyse du vote montre elle aussi qu'il s'agit d'une victoire, même si elle n'est pas encore définitive.

ANALYSE DU VOTE							
GROUPE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	VOTANTS	N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	ABSENTS	TOTAL
Socialiste	57	16	15	88	28	8	124
du Parti populaire européen (dém. chr.)	90	0	0	90	15	12	117
des démocrates européens (cons.)	0	1	50	51	8	4	63
communiste et apparentés	22	14	1	37	4	7	48
libéral et démocratique	23	0	3	26	8	3	37
démocrates européens de progrès (gaullistes)	0	1	2	3	14	5	22
indépendants	2	4	1	7	3	1	11
non inscrits	7	1	0	8	1	1	10
Total	201	37	72	310	81	41	432

N.B. Craxi (soc.) et Visentini (lib.), respectivement président du conseil et ministre dans le nouveau gouvernement italien, n'ont pas encore été remplacés.

### LES VOTES DES MEMBRES FRANÇAIS DU PARLEMENT

- 17 **POUR** : BAUDIS (PPE), BERNARD Pierre (S), DELOROZOY (L) DONNEZ (L), FAURE Edgar (L), LECANUET (PPE), MOREAU Jacques (S), NORDMANN (L), PFLIMLIN (PPE), PINTAT (L), PONIATOWSKI (L), ROSSI (L), SABLE (L), SCRIVENER (L), SEITLINGER (PPE), SIMONNET (PPE), VEIL (L).
- 10 **CONTRE** : BAILLOT (COM), CHAMBEIRON (COM), DAMETTE (COM), DENIS (COM), FERNANDEZ (COM), FRISCHMANN (COM), LE ROUX (COM), MARTIN Maurice (COM), POIRIER (COM), WURTZ (COM).
- 7 **ABSTENTION** : BOMBARD (S), DESOUCHES (S), EYRAUD (S), FUILLET (S), LALUMIERE (S), PERY (S), SABY (S).
- 32 **N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE** : ALFONSI (S), ANSQUER (DEP), BORD (DEP), CALVEZ (L), CHARZAT Gisèle (S), COLLOMB Francisque (PPE), COUSTE (DEP), DELEAU (DEP), DE MARCH (COM), DUPOUR (S), FAJARDIE (S), FUCHS (S), GALLAND (L), GAUTHIER (DEP), GERONIMI (DEP), ISRAEL (DEP), JAQUET (S), KASPEREIT (DEP), LOO (S), MARTIN Simone (L), MOREAU Louise (PPE), D'ORMESSON (PPE), PIQUET (COM), PRANCHERE (COM), PRUVOT (L), SCAMARONI (DEP), SUTRA (S), THAREAU (S), THEOBALD-PAOLI (S), VAYSSADE (S), VERGES (COM), VIE (DEP).
- 14 **ABSENTS** : ANGLADE (DEP), BUCCHINI (COM), CAILLAVET (S), DELATTE (L), DILIGENT (PPE), GREMETZ (COM), HOFFMANN (COM), MAFFRE-BAUGE (COM), DE LA MALENE (DEP), MARCHAIS (COM), MOTCHANE (S), MOUCHEL (DEP), PERCHERON (S), REMILLY (DEP).

N.B. : Henri CAILLAVET, les libéraux et les PPE sont issus de la liste VEIL.

A la lumière de ces données, les nouveautés fondamentales par rapport au vote du 6 Juillet 1982 sur les orientations générales au sujet du nouveau *Traité sur l'Union européenne* (258 votes favorables, 37 contre et 21 abstentions) sont représentées par l'abstention des conservateurs britanniques, motivée par le rejet de l'amendement relatif au droit de veto et par le fait que les votes favorables des socialistes français sont passés de 14 l'an dernier à 2 pour la même raison. Si c'est pour cela que la très large majorité du 6 Juillet n'a pas été atteinte le 14 Septembre, on doit cependant observer que l'abstention des conservateurs n'est pas un résultat

totallement négatif, car les parlementaires de ce groupe ont subi une très forte pression en faveur du vote négatif de la part de la direction de leur parti et, selon des sources dignes de foi, de Mme Thatcher elle-même. Une même considération peut être faite en ce qui concerne l'abstention ou la non participation au vote de la grande majorité des socialistes français, qui avaient pourtant subi des pressions du gouvernement en faveur d'un vote négatif, de même que les socialistes grecs.

Cela étant précisé, il reste que sur 310 votants, près des 2/3 ont voté en faveur du texte et que les opposants demeurent

une infime minorité. Si l'on prend en compte qu'au moment du vote quelques 20 députés italiens (dont 19 favorables) et de nombreux députés allemands et du Bénélux (favorables dans leur grande majorité) étaient absents, il apparaît facile, en menant une action plus vigoureuse pour combattre l'absentéisme, de dépasser en Février, lorsque le Parlement votera le projet définitif de *Traité sur l'Union européenne*, la majorité absolue (218), même si - et cela n'est pas encore certain - les abstentions des conservateurs britanniques et des socialistes français demeuraient inchangées.

Outre ces données étroitement liées au vote, il faut, pour se rendre compte du succès remporté, garder présents à l'esprit quelques éléments importants du contexte qui s'y rapportent aussi. Trois cas particuliers valent d'être mis en exergue. En tout premier lieu sont intervenus officiellement dans le débat qui a précédé le scrutin : le président de la Commission Thorn et le commissaire Andriessen, qui ont exprimé leur plein appui au projet préliminaire présenté par la Commission institutionnelle, en reconnaissant son caractère réaliste et en insistant particulièrement sur la nécessité de dépasser le droit de veto national. En second lieu, il faut souligner l'importance de la participation au débat du secrétaire du P.C. italien, Berlinguer, qui a affirmé que, contrairement à ce que continuent à prétendre des secteurs importants de la gauche européenne, la réalisation de politiques communes supranationales représente la meilleure défense des intérêts des différents peuples et des classes laborieuses. Cette intervention de Berlinguer a une importance de tout premier ordre, non seulement parce qu'elle témoigne une fois encore, en une occasion décisive, de la solidité du choix européen du P.C.I., mais surtout parce que c'est justement à gauche que l'on rencontre encore des résistances tenaces au progrès vers l'*Union européenne*.

On doit enfin reconnaître que cette fois, la presse, sauf en France peut-être, a donné au vote du 14 Septembre, un relief particulier, ce qui n'était pas le cas lors des étapes précédentes de l'initiative constituante du Parlement européen, et ce qui fait bien augurer des phases ultérieures de la lutte.

Pour toutes ces raisons, on peut affirmer donc que les conditions sont réunies, pour l'approbation à une large majorité par le Parlement européen, en Février prochain, d'un projet satisfaisant de *Traité sur l'Union européenne*, en gardant présent à l'esprit qu'il ne s'agit plus maintenant (avec l'aide d'une commis-

sion de juristes) que de traduire dans un projet articulé, le contenu de la résolution adoptée le 14 Septembre. Bien sûr, si le 14 Septembre, on a gagné une bataille, celle-ci a mis en évidence plus nettement que par le passé, les obstacles formidables qu'il faudra franchir pour gagner la guerre, c'est à dire pour obtenir les ratifications nationales du Traité.

### Les ratifications nationales du Traité

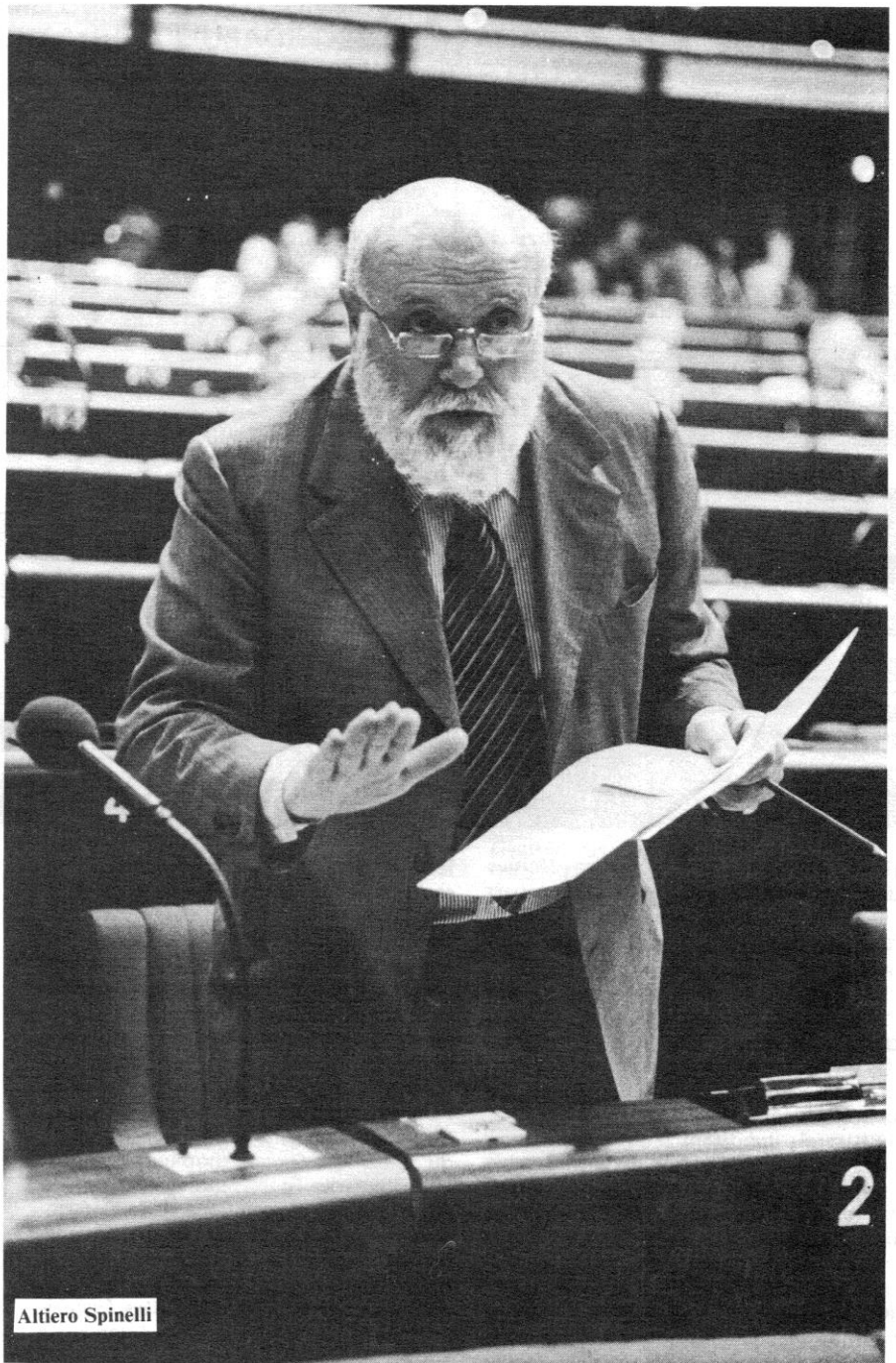
Ces obstacles, cela doit être clair, ne sont pas constitués uniquement par l'attitude négative du gouvernement britannique, ou des gouvernements grecs ou danois.

En effet, il y dans la commission institutionnelle une nette volonté (qui trouvera certainement l'approbation de la majorité plénière) d'introduire dans les clauses transitoires et définitives, le principe selon lequel le nouveau Traité entrera en vigueur entre les Etats qui y seront favorables, à condition qu'il ait été ratifié par un nombre d'Etats dont la population atteigne les 2/3 de celle de la Communauté dans son ensemble. En conséquence, la ratification par les 6 membres fondateurs (R.F.A., Italie, Bénélux et France) serait suffisante pour la constitution de l'Union européenne.

C'est justement pour cette raison qu'adhèreraient probablement aussi - outre l'Irlande où existe déjà une majorité favorable à l'adhésion - la Grande Bretagne, la Grèce et le Danemark qui tenteraient volontiers d'empêcher un saut qualitatif dans le développement de la construction européenne, s'ils pouvaient à ce sujet exercer leur droit de veto, mais qui auraient a contrario difficilement le courage de sortir de la construction européenne dans le cas où leurs partenaires seraient disposés à la poursuivre sans eux.

En réalité l'obstacle décisif à franchir, c'est la très forte résistance nationaliste existant en France. En effet, l'adhésion du Bénélux et de l'Italie étant considérée comme certaine, celle de la France serait obligatoirement accompagnée de celle de l'Allemagne. Si cela est vrai, les pressions négatives exercées par le gouvernement sur les parlementaires français au Parlement européen et leur comportement d'ensemble à l'occasion du vote du 14 Septembre ne pouvait manquer d'inquiéter. On doit par contre relever également des signes positifs en provenance de France. En particulier l'article de Jacques Delors, sur le «*Le Monde*» du 9 Septembre, dans lequel il soutient la nécessité de renforcer le S.M.E. et d'utiliser l'Ecu comme monnaie internationale en tant qu'alternative au Dollar.

L'attitude française qui ressort clairement dans les négociations relatives au «*mandat de Stuttgart*» (restructuration du budget communautaire et relance des politiques communes - voir notre numéro précédent), favorable à l'augmentation



Altiero Spinelli

des ressources propres et à un renforcement de la politique industrielle et de la politique de la recherche de la Communauté) le tournant européen du mouvement gaulliste annoncé par Chirac le 12 Juin dernier et consistant en particulier en une prise de position pour une politique commune de fabrication d'armements, la mise à l'étude d'une défense commune, le renforcement du S.M.E. Même si ces signes ne sont pas accompagnés d'ouverture en faveur de la réforme des institutions communautaires, il n'est reste pas moins qu'une initiative sérieuse pour le renforcement des politiques communes, du budget et du S.M.E. serait nécessairement en contradiction avec le maintien d'un mécanisme institutionnel communautaire qui bloque toute décision

importante. Il y a donc en France une situation susceptible d'évoluer dans un cadre général au sein duquel l'alternative entre progrès décisif de la construction européenne et sa dissolution devient chaque jour plus dramatique. Ainsi la bataille peut être gagnée même si elle risque d'être très difficile.

### Les actions de soutien

De ces considérations découlent des conclusions évidentes en ce qui concerne l'action de soutien au *Traité sur l'Union européenne*. Les actions pour le renforcement du S.M.E. et pour l'utilisation de l'Ecu comme moyen de paiement interna-



tional acquiert une importance décisive dans cette période. En effet, d'une part elle peut déboucher sur un succès car la dépendance à l'égard du dollar mène nos économies à la ruine et d'autre part, elle peut renforcer, pour des raisons indiquées précédemment, les chances d'adhésion de la France à la réforme des institutions communautaires. L'action de soutien direct au Traité n'en est pas pour cela moins importante.

Il serait important d'obtenir, dans les pays où une telle action est envisageable (Italie, R.F.A. et Bénélux) que les parlements nationaux adoptent des motions de soutien au *Traité sur l'Union européenne* et demandent à leur gouvernement respectif que ce projet de Traité soit soumis à leur ratification dès qu'ils l'auront reçu du Parlement européen. Il faut également que le **Congrès du Peuple européen** qui doit se tenir à Bruxelles (du 20 au 24 Mars 1984 - il aura pour titre **Congrès de l'Europe pour l'Union européenne** pour montrer plus clairement que son objectif est justement la mobilisation de l'opinion publique et des forces politiques et sociales en faveur du *Traité sur l'Union européenne*) soit préparé avec un engagement maximal aux niveaux régionaux et nationaux, de même que les **XV<sup>e</sup> Etats Généraux** convoqués à Turin du 11 au 14 Avril 1984, et l'action frontière prévue pour Pâques 1984.

C'est dans ce cadre que la présence de délégations officielles des autorités locales et de représentants des organisations

fédéralistes au Parlement européen à l'occasion des échéances décisives de l'initiative pour la réforme des institutions communautaires, revêt une grande importance. A ce sujet, nous voulons rappeler que le 12 Septembre le vice président du Parlement européen et le président de la Commission institutionnelle ont reçu officiellement une délégation composée entre autre de la secrétaire de l'Union européenne des fédéralistes, **Catherine Chizzola**, et d'**Emile Rondoph** du *Club d'Afrique* (homme politique important du Togo, représentant de son pays lors des négociations de la Convention de Yaoundé et qui occupe actuellement une place de premier rang dans le mouvement pour l'Unité africaine) et de nombreux dirigeants fédéralistes français et italiens, de Bordeaux et de Lyon entre autre.

A cette occasion le Docteur **Randolph** qui a présenté aux autorités communautaires un document du *Club d'Afrique* traitant de la création d'une monnaie africaine commune dans le cadre du renouvellement de la Convention de Lomé, a également affirmé que l'entrée en vigueur du *Traité sur l'Union européenne* contribuerait de manière décisive à l'approfondissement de la coopération entre l'Europe et l'Afrique et au renforcement du mouvement pour l'unité africaine.

**12 septembre 1983**  
responsables fédéralistes  
d'Afrique et d'Europe  
reçus au Parlement  
européen par le  
vice-président de  
cette Assemblée  
et par le président  
de sa Commission  
institutionnelle





## LA REFORME DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES : ARGUMENTAIRE A L'USAGE DES MILITANTS FEDERALISTES ET EUROPEENS (1ère PARTIE)

Objection :

*Une réforme institutionnelle de la Communauté comportant la création d'un gouvernement européen est impossible, car il manque, pour ce faire, une véritable volonté politique. La logique des gouvernements nationaux est de conserver leur pouvoir et il est impensable qu'ils s'en déssaisissent volontairement.*

Réponse :

Il est certain que les gouvernements tendent à conserver leur pouvoir et à utiliser les mécanismes communautaires dans le sens de leurs intérêts nationaux. Mais le degré d'intégration entre les économies et d'interdépendance entre les sociétés européennes a désormais atteint un niveau tel, qu'aucun des principaux problèmes qui se posent aux gouvernements européens - et particulièrement dans le secteur économique ou monétaire - ne peut être résolu autrement que par des décisions prises en commun. Un retour au protectionnisme ramènerait les économies européennes au niveau de la période d'entre les deux guerres et rendrait les Etats ingouvernables dans un cadre démocratique.

C'est pourquoi, aux moments critiques où l'on craignait pour la survie même des structures communautaires, les gouvernements ont toujours su exprimer une certaine volonté politique européenne, suffisante au moins pour en éviter la désintégration. Que l'on se souvienne, à cet égard, de la façon dont sont résolues les crises périodiques du S.M.E.

Aujourd'hui les difficultés qui surgissent (et qui concernent les monnaies, l'emploi, la restructuration industrielle, le rééquilibre régional) posent un véritable problème de gouvernement, en ce sens que, dans ces secteurs, on n'a jamais mené de politiques dignes de ce nom sans disposer, pour ce faire, d'un gouvernement.

C'est pourquoi désormais l'alternative est la suivante : soit un gouvernement européen, soit la dissolution de la Communauté, avec les conséquences catastrophiques que cela comporterait pour les gouvernements nationaux eux-mêmes.

Face à la gravité de ce choix, et mis en présence d'une initiative précise pour la réforme institutionnelle de la Communauté, il y a lieu de penser que les gouvernements nationaux finiront par reconnaître la nécessité d'un gouvernement européen, retrouvant la volonté européenne qu'ils avaient su exprimer lors de la fondation de la C.E.C.A., de la tentative de la C.E.D. et de la décision sur l'élection du Parlement Européen au suffrage universel.

Pour éviter toute équivoque il faut ajouter que le gouvernement envisagé pour la Communauté aurait des pou-

voirs limités et ne mettrait pas en danger l'autonomie de nos nations. Par contre celle-ci serait compromise, dans le rapport des forces au niveau mondial, par l'échec de l'intégration européenne.

II

Objection :

*Selon l'art. 236 du traité C.E.E. et les dispositions des traités C.E.C.A. et Euratom, tout projet de réforme des institutions communautaires doit être soumis à l'approbation du Conseil des Ministres. Or celui-ci refusera de le prendre en considération ou en confiera l'examen à une conférence diplomatique qui le videra de tout contenu supranational.*

Réponse :

Il faut bien admettre que le Conseil des Ministres, où les décisions sont prises collégalement, au secret et à l'unanimité, ne constitue pas le cadre le plus propice à la manifestation de la bonne volonté européenne dont les gouvernements nationaux sont parfois capables séparément. En effet les différences de maturité européenne de l'opinion publique et des forces politiques entre les divers pays de la C.E.E., ainsi que la diversité de leurs conjonctures politiques et économiques, font que les gouvernements expriment une disponibilité européenne à des moments différents.

Mais cela n'implique pas que la réforme de la Communauté soit impossible. Cela signifie simplement que, pour réaliser cette réforme, on doit adopter une procédure différente de celle prévue par l'art. 236 et éviter le risque du «oui» ou du «non» prononcés une fois pour toutes par les représentants des gouvernements nationaux réunis. Il faut au contraire choisir une procédure qui permette d'obtenir des succès partiels, d'impliquer des couches toujours plus vastes de la population et de favoriser la montée des forces qui soutiennent le projet (comme pour l'adoption de toutes les idées nouvelles par un processus démocratique).

III

Objection :

*Une réforme institutionnelle de la Communauté comportant la création d'un gouvernement européen est impossible, car l'Europe est pratiquement oubliée dans les débats à l'intérieur des partis ou entre les partis, et elle n'intéresse guère les grands leaders politiques.*

Réponse :

Il est vrai que, dans les pays de la Communauté, l'Europe est presque absente du débat politique. Cela provient du fait qu'en Europe occidentale les partis subissent actuellement une crise idéologique profonde et n'ont plus la force

spirituelle nécessaire pour présenter de véritables perspectives d'avenir. En outre, les partis ont comme fonction objective de préparer le personnel politique destiné à gouverner les Etats qui existent, et non d'œuvrer pour les dépasser.

Tout cela ne veut pas dire que les partis de la Communauté soient anti-européens. Bien au contraire, ils sont, dans leur majorité, sincèrement européens.

C'est donc l'absence d'un pouvoir européen qui est la cause de l'absence presque totale de l'Europe dans le débat, et non pas l'inverse.

Ainsi chaque pas vers le renforcement d'un pouvoir européen aura pour effet d'impliquer davantage les partis dans le processus. Cela s'est déjà vérifié au moment de l'élection directe du Parlement Européen, sans laquelle nous n'aurions pas vu naître, à l'intérieur du Parlement lui-même, les énergies nécessaires pour aborder le problème de la réforme des institutions communautaires et pour s'atteler à l'élaboration du projet s'y rapportant.

Il s'agit maintenant de voir si cet intérêt des partis provoqué par cette élection les poussera, même au niveau national, à s'engager dans la bataille pour l'adoption et la ratification du projet.

Cela semble possible, étant donné surtout que la phase cruciale de la bataille pour la réforme institutionnelle de la Communauté coïncidera avec la campagne électorale pour la seconde élection européenne. Car cette campagne sera précisément l'occasion où les partis devront s'engager sur des thèmes européens avec des objectifs assez ambitieux pour mobiliser les électeurs.

Puisque pour recueillir des suffrages tout parti doit faire siennes les idées qui ont cours dans le milieu social, il faut enfin observer que l'issue du processus ne dépend pas uniquement des partis, mais aussi de l'opinion publique, des médias, des groupes culturels, des groupes de pression, etc... Et, donc, également, de chacun d'entre nous.

IV

Objection :

*L'idée d'un gouvernement européen est prématurée. La crise sévissant dans la Communauté éloigne la perspective d'une telle création. Il s'agit d'abord de tout tenter afin d'éviter la dissolution de la Communauté.*

Réponse :

La question de la création du gouvernement européen et celle du moyen d'éviter la dissolution de la Communauté sont, en réalité, une seule et même question. La Communauté risque de se dissoudre parce que la méthode inter-

gouvernementale adoptée jusqu'à présent s'avère incapable de résoudre les problèmes majeurs qui se posent à nous. Il n'y aurait donc aucun sens à poser, d'abord, la question de savoir comment éviter la dissolution de la Communauté et, ensuite, celle de la création du gouvernement européen, car la création du gouvernement européen est la seule voie par laquelle il est possible d'éviter la dissolution de la Communauté. Et c'est ce risque de dissolution de la Communauté qui nous démontre que les temps sont mûrs pour la création d'un gouvernement européen.

## V

Objection :

*Il faut éviter de proposer des projets trop ambitieux, car ceux-ci seraient voués à l'échec, et la déception qui en résulterait ferait reculer l'Europe au lieu de la faire avancer. C'est là l'enseignement que nous devrions tirer de la C.E.D.*

Réponse :

Le précédent de la C.E.D. nous enseigne le contraire. C'est en effet suite à la désillusion provoquée par son échec que les gouvernements ont trouvé la force de créer le Marché Commun. La vérité est qu'en matière de politique les initiatives courageuses libèrent des énergies et ont une incidence sur les événements même lorsqu'elles échouent.

D'ailleurs la question du progrès de l'Europe vers son unité politique est devenue extrêmement simple : sans un gouvernement européen il ne peut y avoir que des décisions intergouvernementales. Or les décisions intergouvernementales n'aboutissent qu'à une divergence de plus en plus grande, et donc à une crise de plus en plus grave de la Communauté, avec en fin de compte le risque d'un échec de l'unification européenne toute entière.

Il n'existe donc pas de choix entre différents projets plus ou moins ambitieux, mais uniquement entre le progrès vers l'unité grâce au gouvernement européen, ou une dégradation continue de la situation.

## VI

Objection :

*La réforme des institutions est un faux objectif. Les institutions ne sont que des formes juridiques, alors que les problèmes réels sont ceux qui ont trait au chômage, à l'inflation, à la restructuration industrielle, à la protection de l'environnement, au rééquilibrage régional. Il faut donner priorité au contenu et non à la forme, et s'occuper des politiques communes plutôt que des institutions.*

Réponse :

Personne ne met en doute que ces

problèmes sont ceux dont la solution déterminera l'avenir des Européens. Mais les décisions visant à les résoudre ne peuvent plus être prises par les institutions communautaires actuelles. Et l'on aurait tort de penser que les problèmes de substance puissent être résolus indépendamment de la nature des institutions qui doivent les affronter.

Comme le démarrage même du processus d'unification au cours de l'après-guerre le démontre, les Européens savent bien que les problèmes majeurs pour leur vie et leur bien-être ne peuvent plus être résolus par des institutions nationales, mais qu'ils exigent une nouvelle dimension institutionnelle : l'Europe.

Pour réaliser des politiques communes, il est vain d'en appeler à la «volonté politique», car la volonté politique dépend du mode adopté pour sa formation. Actuellement, la volonté politique qui préside aux décisions communautaires prend naissance dans le cadre des Etats membres en fonction des seuls intérêts nationaux. Dans le cadre communautaire on ne procède qu'à la confrontation entre les différentes volontés - déjà définies et bien souvent divergentes - pour essayer d'obtenir des compromis qui se révèlent de plus en plus difficiles et de moins en moins satisfaisants.

Si l'on doit admettre que la restructuration industrielle, la lutte contre le chômage, etc... sont effectivement les buts de la politique européenne, il est donc tout aussi vrai que les institutions européennes en sont les moyens. Or qui veut la fin, veut les moyens.

## VII

Objection :

*Dans une Europe affligée par le chômage, en particulier, il serait impensable qu'à l'occasion des prochaines élections européennes on ne présente aux électeurs qu'un projet de nature institutionnelle, alors qu'ils attendent des propositions concrètes leur permettant d'entrevoir la solution de leurs problèmes quotidiens.*

Réponse :

On ne voit pas pourquoi il faudrait faire un choix entre contenus et institutions. En réalité, le thème central de la campagne électorale devrait être la façon d'affronter les problèmes du chômage, etc..., en expliquant qu'on ne leur trouvera de solution que par la création d'un gouvernement démocratique européen. Et il ne faut surtout pas craindre que l'électorat ne comprenne pas. Là où il existe un gouvernement, le thème qui intéresse le plus les électeurs est de savoir à quels hommes et à quels partis ce gouvernement sera confié. Là où il n'existe pas de gouvernement, l'opinion publique comprend aisément qu'il en faut un quand il est nécessaire.

En vérité, la problématique du gouvernement européen n'est pas de na-

ture à mettre en relief les différences ou à alimenter la polémique entre les partis politiques. Par contre, elle tend à créer un front qui pourrait diviser certains partis intérieurement. En fait la position de ceux qui opposent les contenus aux institutions, n'a rien à voir avec les intérêts des citoyens de l'Europe et ne concerne guère que des intérêts de tendances au sein de leur parti.

## VIII

Objection :

*Les possibilités offertes par les Traités existants n'ont pas encore été pleinement exploitées. Poser actuellement le problème d'un gouvernement européen ne constitue qu'une fuite en avant. D'abord il faut réaliser toutes les dispositions contenues dans les Traités.*

Réponse :

Malheureusement les événements démontrent au contraire que, au fur et à mesure que le temps passe, de nombreuses parties des Traités qui étaient appliquées auparavant, ne le sont plus actuellement. Les principes même sur lesquels se fonde le Marché Commun sont maintenant remis en cause, tandis qu'on assiste à une sournoise remontée du protectionnisme.

La vérité est qu'on ne peut plus avancer (et donc qu'on recule) sans un bond politique qualitatif, comportant l'établissement d'un système institutionnel qui permette l'expression d'une volonté politique européenne univoque. Et la clef de voûte de ce système institutionnel se trouve être un gouvernement démocratique européen.

## IX

Objection :

*Depuis le compromis intervenu à Luxembourg en 1966, le Conseil des Ministres refuse d'appliquer la règle du vote à la majorité pour les délibérations du Conseil. C'est là une des causes de la paralysie de la Communauté. En réadoptant le vote à la majorité, la Communauté retrouverait une capacité de décision suffisante.*

Réponse :

Dans un système institutionnel de type intergouvernemental, dans lequel la mise en œuvre des décisions communes ne dépend que de la bonne volonté des Etats membres, la règle du vote à la majorité n'est de toute façon conçue que pour les cas extrêmes. En effet, les Etats composant la majorité éviteront en général d'accuser à un refus ceux qui se trouvent dans la minorité. Et dans les cas extrêmes où cette règle serait appliquée (ce qui s'est déjà produit, lors du vote contre la Grande Bretagne sur les prix agricoles au printemps 1982), elle entraînerait une crise grave que la décision adoptée n'aiderait sûrement pas à surmonter.



Sans doute la démocratie est la règle de la majorité, mais il s'agit d'une règle qui vaut pour des individus dans le cadre d'un Etat, et non dans les rapports entre Etats souverains. En l'occurrence la règle essentielle permettant de prendre des décisions communes est le compromis. Le problème, c'est donc de dépasser la méthode intergouvernementale.

## XI

Objection :

*La faiblesse de la Communauté n'est pas due tellement à sa structure institutionnelle qu'à l'insuffisance de ses objectifs. Ce qu'il faut, c'est étendre ceux-ci à des secteurs nouveaux, tels que la défense et la culture. Par exemple il est plus urgent de trouver une solution au problème de la sécurité, en particulier, que de s'occuper du gouvernement européen.*

Réponse :

Etendre les compétences de la Communauté à d'autres secteurs sans modifier le mécanisme de prise des décisions n'aurait d'autre résultat que d'élargir le contentieux entre les Etats membres. Qu'il nous suffise de penser - en prenant comme exemple la défense - aux différences entre la France et l'Allemagne sur le problème des euromissiles.

Il est d'ailleurs évident que le fonctionnement désastreux du mécanisme communautaire, aujourd'hui et dans un passé récent, n'encourage guère les gouvernements nationaux à l'alourdir d'autres compétences, et ne fournit pas d'arguments convaincants aux défenseurs de l'extension.

Il en irait tout autrement si le problème de l'élargissement des compétences communautaires devait se poser conjointement avec celui de la transformation du mécanisme institutionnel. Dans ce cas, la création d'un centre de pouvoir européen autonome - même limité à une sphère de compétences assez réduite - permettrait l'expression d'une authentique volonté politique européenne et assurerait la relance du processus d'unification. Une telle décision ferait ressentir ses effets non seulement dans les domaines aujourd'hui gérés par la méthode intergouvernementale, mais aussi dans ceux qui ne sont pas encore de la compétence de la Communauté. Même là en effet, l'existence d'un embryon de gouvernement européen permettrait aux classes politiques nationales et à l'opinion publique de percevoir plus clairement l'intérêt européen - en ce qu'il a de plus que les intérêts nationaux additionnés - et donnerait plus de vigueur aux mécanismes intergouvernementaux dans la gestion des matières relevant de leur compétence, tandis qu'il favoriserait le transfert à la Communauté de certaines compétences qui lui sont actuellement déniées, comme celle de la sécurité par exemple.

## XII

Objection :

*Les problèmes de dimension européenne n'intéressent pas de la même façon tous les Etats de la Communauté. Souvent même ils touchent certains pays qui ne font pas partie de la Communauté. Ils ne peuvent donc pas être abordés à partir d'un seul système institutionnel. La bonne approche est celle d'une Europe à géométrie variable, qui s'exprimera par des institutions différentes selon la nature des problèmes à résoudre.*

Réponse :

Sans doute il s'est avéré utile dans le passé, pour la réalisation de certaines politiques communes ou pour la création d'institutions particulières, de procéder à des regroupements d'Etats différents d'un cas à l'autre. Souvenons-nous du récent exemple du S.M.E.

Il faut cependant dire que la philosophie de l'Europe à géométrie variable n'est compatible qu'avec la méthode intergouvernementale et n'est acceptable que dans le but de faire progresser soit des secteurs non encore couverts par les Traités, soit des projets spécifiques. Elle ne pourra jamais nous dispenser de dépasser la méthode intergouvernementale. Ce n'est que si on parvient à constituer un gouvernement européen supranational que l'on pourra dire que l'Europe « à la carte » aura eu une certaine utilité. Si au contraire, au nom de l'Europe à la carte, on empêche la création d'un gouvernement européen supranational, on entérinera l'échec de la Communauté et la faillite de l'unité européenne.

## XIII

Objection :

*Les problèmes les plus graves de l'Europe, notamment dans le secteur monétaire et dans celui de la sécurité, ont une dimension atlantique plutôt qu'euro-péenne. C'est pourquoi il faut prioritairement, plutôt que réformer la Communauté, créer un mécanisme de consultation efficace entre les Etats-Unis et l'Europe, afin d'éviter les malentendus qui affectent nos rapports.*

Réponse :

Un mécanisme de consultation entre les Etats-Unis et l'Europe peut être soit un facteur de collaboration entre les deux zones, dans un intérêt réciproque et sur la base d'un « equal partnership », soit un instrument qui assure l'hégémonie américaine sur l'Europe. Cette seconde hypothèse se réaliserait si, au sein des institutions créées à cet effet, les Etats-Unis se trouvaient face à des Etats européens divisés, ayant chacun des intérêts différents à défendre, des perspectives divergentes à faire valoir. Par contre, c'est la première hypothèse qui se vérifierait si les Américains se trouvaient face à une Communauté capable de parler d'une seule voix. Mais « parler d'une seule voix »

signifie s'exprimer par la voix du représentant d'un gouvernement européen. Même dans les domaines qui ne seraient pas dans sa compétence, on entendrait infiniment mieux la voix d'une Communauté dont la cohésion serait renforcée par l'existence d'un gouvernement européen à compétence économique-monnaire.

## XIV

Objection :

*La nécessité d'un gouvernement européen ne conduit pas automatiquement à la création d'un exécutif responsable devant le Parlement. Il s'agit là d'un projet maximaliste qui n'a aucune chance d'être accepté. En réalité il y a déjà un gouvernement européen : c'est le Conseil Européen. Il faut donc insérer cet organe dans le système institutionnel communautaire - dont il ne fait pas partie à ce jour - et la soumettre à un contrôle plus rigoureux de la part du Parlement.*

Réponse :

Le fait que le Conseil Européen existe déjà, et qu'il a donné de nombreuses preuves de son incapacité à exprimer une volonté politique européenne (sauf en de rares cas au moment du lancement de l'élection directe du Parlement et celui du S.M.E.) démontre justement que son insertion dans le système institutionnel communautaire laisserait les choses exactement au point où elles en sont.

En vérité, aucune modification des Traités ne pourra atteindre les racines du mal si elle laisse subsister la méthode intergouvernementale. Le mal européen tient au fait que la volonté politique ne se forme qu'au niveau national. Autrement dit il existe dix mécanismes différents pour la formation de la volonté politique. C'est pourquoi il n'y a jamais de véritables décisions européennes, mais uniquement des compromis entre différentes décisions nationales, avec les résultats que tout le monde déplore.

## XV

Objection :

*Il est dangereux d'opposer un projet maximaliste élaboré par le Parlement Européen aux efforts, moins ambitieux mais plus réalistes, tels que le projet Genscher-Colombo. Il faut que toutes nos forces soutiennent les gouvernements qui cautionnent ces efforts.*

Réponse :

Ce serait une erreur d'opposer ces initiatives des gouvernements à celle du Parlement Européen, comme s'il s'agissait d'actions s'excluant l'une l'autre.

Les projets des gouvernements visant à ce que la Communauté fonctionne le moins mal possible et le projet constitutionnel du Parlement Européen ne doivent pas être considérés comme concurrents mais comme complémentaires, de façon telle que les progrès réalisés par chacun permettront de renforcer les perspectives de succès des autres.

# IVe Congrès des communes euro- péennes jumelées

## Résolution

Les représentants des Communes Européennes Jumelées, élus et membres des Comités de jumelages, se sont réunis du 15 au 17 septembre 1983 à Brighton pour leur IV<sup>e</sup> Congrès, organisé par le Conseil des Communes d'Europe. Ils ont examiné l'évolution des jumelages et les perspectives toujours plus larges qui s'ouvrent aux échanges intermunicipaux et régionaux:

### Ils constatent

- que l'objectif essentiel des jumelages européens, défini par leur initiateur il y a plus de 30 ans, reste toujours la participation des populations au mouvement d'unification européenne
- que les motivations des jumelages ont, dans une certaine mesure, évolué avec le temps
- que la réconciliation, première phase de la construction européenne, ne présente plus le même caractère de priorité, mais reste encore à l'origine de nombreux jumelages
- que, néanmoins, de nouveaux arguments, à savoir le désir de participer activement à la vie locale et le souhait d'élargir le champ des expériences individuelles déterminent aujourd'hui également le choix des jumelages, leur orientation géographique et leur domaine d'activités
- que de nombreuses initiatives, telles que «Solidarité dans les actes», déjà prises par des communes européennes jumelées pour intensifier les efforts de solidarité à l'égard des communes les plus défavorisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe, se multiplient, et ils s'en félicitent,
- que, la vie associative tenant une place de plus en plus importante dans la société moderne, les activités de jumelage tendent à se diversifier pour prendre en compte ce phénomène de société
- que, si le jumelage reste placé sous la responsabilité de la municipalité, il ne doit pas cependant se limiter à des échanges entre élus et notables mais devenir véritablement «l'affaire de tous les citoyens».

- que les jumelages interrégionaux apportent une dimension nouvelle à ces études comparatives et aux échanges, et facilitent la conclusion de nouveaux jumelages sans pour autant remettre en cause les jumelages pré-existants.

### Ils invitent les communes jumelées

- à diversifier leurs échanges et à se pencher sur de nouvelles formes de coopération dans les domaines culturel, socio-économique, professionnel et politique
- lorsqu'elles sont à la recherche d'un partenaire, à répondre aux demandes en provenance de régions trop souvent négligées pour de seules raisons de distance
- à envisager lorsque cela est possible un jumelage avec une commune du pays d'origine des travailleurs migrants installés en grand nombre dans la commune
- afin d'assurer un état d'esprit propre à écarter toute discrimination à l'égard des populations immigrées.

### Ils soulignent l'importance des échanges éducatifs et demandent aux pouvoirs publics

- qu'une meilleure liaison soit établie entre, d'une part, les collectivités locales et régionales, et, d'autre part, les services centraux de l'éducation, notamment lors de l'établissement des appariements scolaires ou des liens universitaires, afin d'éviter la dispersion des échanges entre plusieurs villes
- que soit reconnue l'impérieuse nécessité d'introduire l'enseignement obligatoire d'au moins deux langues autres que la langue maternelle et cela dès le plus jeune âge et que les échanges d'élèves fassent partie intégrante des programmes scolaires
- que l'enseignement secondaire comme l'enseignement universitaire accordent une part plus importante à la dimension européenne et aux acquis déjà non négligeables de la construction européenne, en proposant notamment des manuels d'histoire et de géographie plus européens.

### Ils demandent également

- qu'une démarche soit effectuée auprès des organismes compétents en matière de transport et de tourisme pour que des réductions spécifiques soient accordées aux voyages effectués dans le cadre des jumelages
- que, pour résoudre les difficultés auxquelles se heurtent encore dans bien des cas des villes jumelées lors du passage des frontières à l'occasion de leurs échanges, les institutions européennes aboutissent à l'élimination de toute entrave douanière
- que les gouvernements prennent davantage en compte le rôle primordial joué par les jumelages pour «rapprocher l'Europe des citoyens», conformément aux souhaits de la Fondation européenne nouvellement créée
- que soit ratifié rapidement le traité instituant la Fondation européenne, et que cette dernière reconnaisse l'action des jumelages, notamment par un soutien financier approprié.

### En ce qui concerne les actions de solidarité avec les communes moins développées

- Ils rappellent que ces actions de solidarité non seulement apportent leur modeste contribution à la solution des problèmes du développement mais surtout contribuent à rendre possible un changement de mentalité parmi les citoyens et les gouvernements en passant par les institutions. Ce changement d'état d'esprit sera le moyen le plus important de convertir nos déclarations en actes réels.
- Ils recommandent dans ce but de désigner un responsable municipal, de mener une campagne d'information afin de motiver les citoyens et de prévoir une somme dans le budget communal. Il convient également de choisir un projet concret adapté au financement disponible, de garantir que les fonds soient destinés à la réalisation de ces projets et de s'assurer qu'ils répondent aux besoins les plus urgents.

- Le IV<sup>e</sup> congrès des Communes européennes jumelées renouvelle son appel pressant aux élus locaux des communes jumelées, comme aux responsables des comités de jumelage et des associations y participant, de placer chaque fois délibérément le jumelage dans la perspective de la réalisation de l'unité européenne.

- Le Conseil des Communes d'Europe souligne que la réalisation de l'Europe communautaire, immédiatement élargie à l'Espagne et au Portugal peut seule permettre aux Européens de sortir de la crise par leurs efforts communs, de relancer l'économie, d'assurer un développement plus équilibré de leurs régions et de surmonter le chômage.

*Il rappelle que les institutions européennes ne sauraient avoir pour membres des pays non démocratiques*

- En outre, le Conseil des Communes d'Europe affirme avec force que l'action la plus concrète en faveur de la paix demeure la lutte pour le développement politique, économique, social et culturel du processus d'intégration européenne, parce qu'elle est la condition préalable et nécessaire à l'établissement d'un nouvel ordre économique international permettant de maîtriser ensemble les grands problèmes de la planète, de la faim, du désarmement, de la redistribution des ressources mondiales, de l'environnement, etc., au développement d'une organisation démocratique des Etats du monde, garantissant le libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes au sens des principes fondamentaux de la Charte des Nations unies, au renforcement et au respect de l'interdépendance de tous les pays du monde qui est le but essentiel de l'Organisation des Nations unies, ainsi qu'à la défense et au renforcement des libertés individuelles et collectives, et parmi ces dernières, des libertés locales et régionales.
- C'est pourquoi le Conseil des Communes d'Europe attend des communes jumelées qu'elles s'engagent notamment pour le soutien actif du projet d'Union Européenne proposé par le Parlement européen. Il leur demande de se mobiliser pour obtenir une participation massive des citoyens à la deuxième élection du Parlement européen au suffrage universel direct, et de manifester vis-à-vis des gouvernements comme des organisations politiques en toute occasion leur volonté que s'accomplissent de nouveaux progrès sur la voie de la construction d'une Europe unie.

## LIVRES

## LE PARFUM DE RHONE-ALPES

Quel paradoxe ! Le premier ouvrage d'ensemble consacré à la région Rhône-Alpes (1) est dû aux membres d'un parti - le parti communiste - qui a la réputation d'être nettement plus proche du centralisme que du régionalisme.

En publiant « Rhône-Alpes, naissance d'une région » les auteurs, qui arborent très explicitement leur drapeau, prouvent que Rhône-Alpes est moins colonisée qu'ils ne l'écrivent par la bourgeoisie, le patronat et - d'un mot - la « droite » : en effet la dite droite, elle, n'a pas encore pris la peine de se définir par rapport à la région.

Grâce au ciel (si l'on peut dire ! ) les cinq auteurs, s'ils sont d'une même chapelle, ont des tempéraments suffisamment divers pour nous tracer un panorama rhônalpin à faces multiples. Le lyrisme de Jean-Marie Auzias, poète et professeur agrégé à l'INSA; la documentation précise d'Henri Jacot, économiste à l'Université Lyon II; l'expérience syndicale du cégétiste Bernard Chartron, vice-président du Comité Economique et Social régional; l'imagination de Tchen Nguyen, ingénieur et urbaniste; et la plume agile de Philippe Dibilio, qui dirige aujourd'hui « Radio Bellevue » après avoir animé les pages régionales de « L'Humanité », nous font ensemble découvrir un parti communiste qui est en train de faire sa révolution régionaliste : « de même que Rhône-Alpes est une région non évidente, l'activité régionale du P.C.F. relève du non spontané... écrivent - d'ailleurs avec franchise - les auteurs.

Cette vocation tardive, née dans les années 70 en réaction à la crise et développée surtout dans le monde syndical, est à l'évidence portée aujourd'hui par une situation économique qui fait du P.C.F. un parti de gouvernement. « Naissance d'une région » marque aussi donc la naissance d'un concept tout à fait neuf chez les 38.270 militants rhônalpins du P.C.F. qui veulent donner, disent-ils, « le parfum de ses régions au socialisme aux couleurs de la France ».

Comme devant tout oeuvre partisane, le lecteur sera agacé plus d'une fois par le systématisme du raisonnement. Il découvrira pourtant, à travers les pages, outre une documentation assez fournie sur l'histoire économique ancienne et récente de nos huit départements, le récit de quelques luttes ouvrières régionales dans des industries en déclin. Mais la « forte chaleur sociale » (pour parler comme VGE) ne suffit pas hélas à effacer les lois de l'économie, de la gestion, et du marché.

Pour bien connaître la région et pour préparer l'avenir, il faut disposer de fondations solides. C'est quant à elle, sans parti pris politique, que la préfecture de région vient de rassembler, dans un « dossier régional » aussi modeste qu'indispensable (2) une quantité considérable de données rhônalpines : démographie, environnement, activités industrielles, artisanales et agricoles, services, culture, santé, recherche, etc...

On remarquera en particulier quelques pages découpant la région en fonction de données sociales ou géographiques homogènes aboutissant à la création de 9 secteurs qui n'ont rien à faire des limites départementales : haute-montagne, vallée du Rhône, sillon alpin, région urbaine de Lyon, etc... Cette lecture nouvelle, qui confirme l'extrême diversité de Rhône-Alpes, source principale de sa richesse, est sans doute celle à laquelle devraient s'arrêter de vrais responsables régionaux, dégagés de leurs particularismes locaux ou départementaux.

Restera à savoir comment nos élus, engagés discrètement dans la préparation du 9ème plan régional et des « contrats de plan état-région », s'y prendront pour nous ouvrir les portes de l'avenir.

## Régis NEYRET

(1) « Rhône-Alpes : la Naissance d'une région » - Editions Fédérop et Librairie Nouvelle Lyon (60 F). Ce livre est le premier consacré à la région depuis 12 ans : c'est en effet en 1971 que Jean-Pierre Riéhardot a publié son prémonitoire « Rhône-Alpes, clé pour l'Europe », chez Robert Laffont.

(2) « Rhône-Alpes, dossier régional » . Service d'études du secrétariat général pour les affaires régionales - ex CREAM - 34 rue Casimir Périer à Lyon 2 (gratuit)

Article extrait avec nos remerciements de « Bref Rhône-Alpes »

FONDATION EUROPEENNE  
LUCIANO BOLIS

Le 7 Juillet a été présentée à Pavie (Lombardie) en présence des autorités civiles et universitaires et de représentants du monde de la politique et de la culture la « Fondation Européenne Luciano Bolis » dotée par son créateur d'un patrimoine initial de 400 millions de lires (environ 2 millions de francs).

Mario Albertini, président de l'UEF, a présenté les finalités et le programme de la Fondation : publication de l'édition anglaise de la revue *Il Federalista*, organisation de colloques, soutien aux activités éditoriales et surtout, par la volonté expresse de son créateur, recherche de textes et documents qui puissent

constituer les bases d'une archive historique sur le développement du processus d'unification européenne.

Il a ensuite rappelé les grands traits de personnalité de Luciano Bolis et sa vocation européenne : le discours kantien qui le mène à l'anti-fascisme, le militantisme héroïque de la Résistance, l'engagement européen motivé par l'impératif de ne pas trahir les valeurs qui avaient inspiré la lutte contre le fascisme et le nazisme.

Si tous ces traits soulignent bien la personnalité de Luciano Bolis et de sa

vie exemplaire, il convient aussi d'insister sur le geste de celui, qui de son vivant, destine une part importante de son patrimoine aux fins d'études et de réflexions pour la construction de l'Europe, sur l'histoire et sur la théorie du fédéralisme.

Luciano Bolis, retourné en Italie après avoir quitté son travail au Conseil de l'Europe, a pendant de longues années animé de manière exemplaire la section alsacienne de l'UEF et participé à ce titre à la vie du Mouvement fédéraliste en France.



## Colloque du Conseil français du Mouvement Européen

Dans la perspective des élections européennes de Juin 1984, le Conseil français du Mouvement Européen a tenu le samedi 5 Novembre 1983, un Forum sur : « *L'Europe économique et sociale. Son présent et son avenir. Une réponse aux aspirations des jeunes ?* »

Ce colloque a réuni environ 300 participants (parmi lesquels de nombreux jeunes et délégués de province).

Ce Forum a été introduit par les rapports de MM. **Michel ALBERT**, auteur du rapport « *Vers le redressement de l'économie européenne dans les années 80* », **François CEYRAC** Président du Comité Economique et Social de la C.E.E., **Antoine LAVAL**, Chargé de mission auprès du Président du C.E.S., **Jean-Philippe PASDELOUP**, Jeune agrégé de Sciences Sociales et Vice-Président international de la Jeunesse Européenne Fédéraliste.

Ces rapports ont été suivis d'interventions et de témoignages de syndicalistes, de jeunes, de responsables politiques.

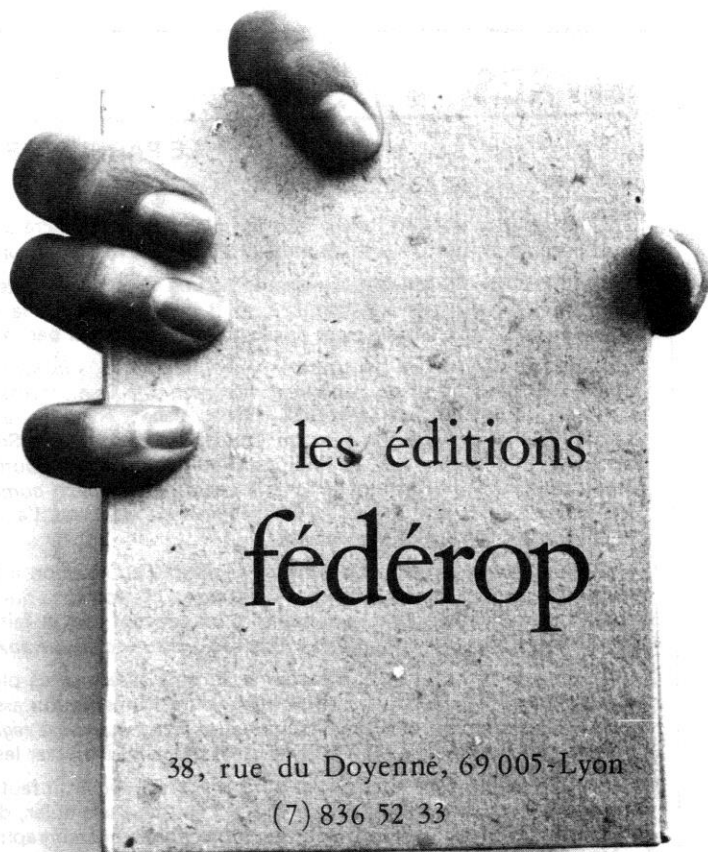
### Jeunesse Européenne Fédéraliste

« *Une Démocratie Européenne pour la Paix et l'Emploi* », a été le slogan du VIIème Congrès de la **Jeunesse Européenne Fédéraliste** réuni à La Haye, du 23 au 25 Septembre 1983.

150 délégués et observateurs des 17 pays membres de la JEF, représentant ses 11 000 affiliés, ainsi que des représentants des organisations de jeunesse yougoslaves et polonaises y ont participé.

**Franco SPOLTORE** a été élu président de la JEF-Europe.

Parmi les résolutions adoptées, le Congrès a mis l'accent sur celles concernant la réforme institutionnelle de la Communauté Européenne. Le Congrès a adopté un programme de lobby pour faire pression sur les parlementaires qui se sont abstenus ou ont voté contre la résolution relative à l'avant-projet de traité instituant l'Union européenne dans la session du Parlement Européen du 14 Septembre 1983.



38, rue du Doyenné, 69.005-Lyon  
(7) 836 52 33

Diffusion :

SCRIPT, 13, rue Paul-Sain, 84000 Avignon  
(90) 82.29.45

Distribution :

France-DISTIQUE, 9, rue Edouard-Jacques, 75014 Paris  
(1) 322.82.62

Belgique-NORD-SUD, 74, rue Lesbroussart,  
1050 Bruxelles 02-648-1037

## ABONNEMENT

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

**Une collection  
pour les militants  
de l'Europe  
chez un éditeur  
différent**

**fédérop**

**TEXTES FÉDÉRALISTES**

38 rue du Doyenné - 69 005 LYON